

COMPTE RENDU

Mardi 4 novembre 2014 à 20 heures
salle du conseil municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire			Franck DENOLLY, Conseiller		
Michel CROS, 1 ^{er} Adjoint			Alain GUILLOTON, Conseiller		
Daphné GAULT, 2 ^{ème} Adjointe			C. JAVERLIAC, Conseiller		
Pierre VALVERDE, 3 ^{ème} Adjoint			Pascale JURY, Conseillère		
Stéphanie JODAR, 4 ^{ème} Adjointe			Noélie LASCOLS, Conseillère		
Sandrine BONNAY, Conseillère			Nelly MICHALON, Conseillère		
Yoann CHARDON, Conseiller			Bernard SEEMANN, Conseiller		
M-C. CLAMARON, Conseillère	absente excusée	D. GAULT			

Secrétaires de séance : Yoann CHARDON et Franck DENOLLY

Le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Validation des Tarifs pour les NAP – Nouvelles Activités Périscolaires

Daphné GAULT – Adjointe aux affaires scolaires précise que la commission des nouveaux rythmes scolaires avait proposé des tarifs pour les Nouvelles Activités Périscolaires équivalents à ceux de la garderie scolaire soit 0,45 € le quart d'heure, ce qui représente un coût de 2,70 € pour une séance d'une heure et trente minutes.

Pour permettre à la mairie de facturer les Nouvelles Activités Périscolaires et à la Trésorerie Générale de Roussillon d'encaisser les paiements il est nécessaire de prendre une délibération qui fixe le prix à 2,70 € pour une séance d'une heure et trente minutes de NAP.

Adopté à l'unanimité.

Autorisation de versement d'une participation spéciale auprès du Syndicat Intercommunal St-Prim-Chonas l'Amballan pour rénovation d'équipements sportifs

Pour mémoire, à la fin septembre 2014 Jean ANDRIEUX a annoncé sa démission en tant que Président du Syndicat Intercommunal Saint-Prim-Chonas-l'Amballan. Un vote pour élire un nouveau Président a donc été organisé le 29 octobre 2014. C'est Alain GUILLOTON qui a été élu Président et Jean-Jacques CARON Vice-Président. En attendant la prochaine réunion du Conseil Syndical, qui pourrait décider d'engager de nouvelles actions, de nouveaux travaux, Didier GERIN – Maire propose de délibérer pour l'autoriser à approuver le versement d'une participation spéciale qui serait affectée à la rénovation des deux courts de tennis (courts de tennis qui sont aujourd'hui particulièrement dégradés). Cette participation spéciale qui ne devrait pas dépasser les 5000,00 € pour la commune de Saint-Prim sera versée uniquement après une décision du Conseil Syndical.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme : Abattement/Exonérations sur la TA – Taxe d'Aménagement

Didier GERIN – Maire précise que l'article L331-9 du code de l'urbanisme permet aux communes de délibérer pour exonérer, de la taxe d'aménagement, certaines constructions :

Locaux d'habitation et d'hébergement spécifiques, locaux à usage industriel ou artisanal, commerce de détail, immeubles classés par les monuments historiques, surfaces annexes à usage de stationnement des

locaux, abris de jardin soumis à déclaration préalable...

Pour mémoire le taux de la TA – Taxe d'Aménagement a été fixé, pour la commune de Saint-Prim, à 3% (sur une fourchette allant de 1% à 5%) par délibération n° 2011.54 le 8 novembre 2011. Ce taux est appliqué depuis le 1 mars 2012 et n'a pas changé.

Après échanges et débats entre les membres du Conseil Municipal, il a été décidé de ne pas appliquer d'exonérations définies par l'article L331-9 du code de l'urbanisme et également de ne pas faire évoluer le taux de la Taxe d'Aménagement en le maintenant à 3%.

Adopté à l'unanimité.

DM – Décision Modificative pour les comptes 20 et 21 – section Investissement

Pour permettre le règlement d'une facture il est nécessaire de transférer 2395,20 Euros du compte budgétaire D20 au compte budgétaire D21.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

Changement/évolution des équipements téléphoniques communaux.

Le matériel de téléphonie actuel (standard – postes téléphoniques...) n'est d'une part plus adapté pour assurer un accueil de qualité, d'autre part arrive en fin de contrat de location. Pierre VALVERDE – Adjoint a pris en charge ce dossier pour aboutir à une proposition qui permettra d'assurer un accueil téléphonique moderne, de qualité et avec la possibilité d'enregistrer des messages d'accueil et d'attente : ceci pour favoriser la communication sur les horaires de la mairie, sur les messages d'alertes et/ou recommandations (ambroisie par exemple), sur les différentes manifestations organisées par le Conseil Municipal et le monde associatif.

Nouveaux horaires du secrétariat de mairie à compter du 3 novembre 2014.

Dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, les horaires de plusieurs personnes ont dû être aménagés. C'est le cas pour Céline DEMONT qui partage son temps entre le service à la cantine et l'accueil au secrétariat. Ceci nous a amené à faire évoluer les horaires d'ouverture du secrétariat.

A partir du 3 novembre il sera ouvert du lundi au vendredi de 14 h30 à 17 h30 et le samedi matin de 10 h à 12 heures.

Reprise et vente de concessions au cimetière.

La réglementation concernant la reprise et la vente de concessions dans les cimetières est stricte.

Un inventaire a été fait en 2012 et donc décidé par l'ancienne équipe municipale.

A ce jour une dizaine d'emplacements sont encore concernés. La nouvelle équipe municipale décide de poursuivre la procédure pour libérer un maximum d'emplacements afin de rester homogène sur l'ancien cimetière avant l'utilisation du nouveau cimetière.


Deux nouvelles concessions ont été vendues courant octobre 2014.

Plan de formation 2015

Comme chaque année le service du personnel de la CCPR – Communauté de Communes du Pays Roussillonnais nous sollicite pour connaître nos besoins de formation. L'objectif est de recenser et de mutualiser un maximum de formations (par exemple très récemment, Patrick RIVOIRE a suivi à la CCPR une formation « Certiphyto » pour l'utilisation des produits phytosanitaires utilisés sur la commune). Nous profiterons des entretiens individuels avec le personnel communal pour définir un plan de formation qui sera transmis à la CCPR.

En parallèle de ce plan de formation pour le personnel communal, un plan de formation pour les élus sera également élaboré (il est vrai que la gestion des dossiers, la réglementation nécessitent de plus en plus d'expertise et donc de formation).

Contrat d'assurance

Actuellement la commune de Saint-Prim est assurée auprès de la compagnie d'assurances la SMACL, 

ceci jusqu'au 31 décembre 2014 puisqu'un courrier de résiliation a été envoyé en tant et en heure. Avec le même souci d'optimisation, Pierre VALVERDE a travaillé sur un nouveau contrat avec l'assureur GROUPAMA. Ce contrat est en cours de finalisation avant signature par le maire pour ainsi rentrer en application le 1^{er} janvier 2015.

Tracteur

Le tracteur appartenant à la commune est en panne. Les réparations à engager seraient trop importantes au regard de la vétusté de ce matériel.

En attendant les chiffrages en cours par plusieurs fournisseurs, il a été décidé de louer un tracteur auprès de notre réparateur habituel, c'est-à-dire la société de M. Franck RIGOLLIER aux Côtes d'Arej.

Michel CROS, Adjoint, va s'assurer qu'un matériel adapté sera disponible pour les éventuels déneigements à venir.

Informations sur les cours d'eau (Saluant et Varèze) et sur les corridors biologiques en liaison avec la Région Rhône-Alpes et le Parc du Pilat

Pierre VALVERDE, en tant que Vice-Président du SIABHV - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN HYDRAULIQUE DE LA VAREZE a présenté sous forme de diaporama la structure des cours d'eau que sont Le Saluant et La Varèze. Il a également abordé ces notions de plus en plus importantes que sont les corridors biologiques avec un engagement important de la Région Rhône-Alpes et du Parc du Pilat.

Fortes précipitations d'octobre et de début novembre

Plusieurs zones / quartiers de la commune ont été fortement impactés lors des fortes précipitations de pluies avec une famille qui a vu son habitation inondée ainsi que deux véhicules. Le Saluant et la Varèze sont sortis de leurs lits à deux reprises en endommageant très sérieusement des cultures, des plantations ainsi que le camping « le Bois des Sources ».

La commune de Saint-Prim a déposé à deux reprises deux dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour accompagner les familles, les agriculteurs dans leurs démarches auprès des assurances.

Actualités sur l'établissement de soins de suite et de réadaptation « Le Mas des Champs »

Cet établissement est actuellement géré par l'ORSAC avec des financements, agréments sous l'autorisation de l'ARS – Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes.

La redistribution des ressources, la réorganisation des territoires nous fait avoir quelques inquiétudes sur la pérennité de cet établissement. Didier GERIN – Maire s'investi sur ce dossier en collaboration étroite avec les grands élus du bassin de vie.

Une réunion importante à venir : L'Assemblée Générale de l'Association « Pour Soutenir le Mas des Champs » convoquée le vendredi 12 décembre 2014 avec des élus de plus de 40 communes.

Préparation de la cérémonie du 11 novembre 2014

Pour marquer cette année du centenaire de la première guerre mondiale, une idée a été validée par le Conseil Municipal : un lâcher de ballons par les enfants du groupe scolaire, c'est-à-dire 146 ballons.

Pour informer au mieux les enfants et les enseignants de cette idée et pour les sensibiliser sur ce « DEVOIR DE MEMOIRE », Didier GERIN – Maire et Correspondant Défense s'est rendu dans les 4 classes de l'école primaire.

A noter, pour la première année, qu'un fleurissement automnal et hivernal sera mis en place au centre village et tout particulièrement autour du monument aux morts. C'est à l'initiative de Noëlie LASCOLS, conseillère municipale, qui a accepté cette prise en charge du fleurissement de notre commune.

Rencontre avec le Monde Associatif programmée le mardi 18 novembre à 19h30

Stéphanie JODAR – Adjointe à la Communication et de la relation avec le monde économique et associatif organise cette rencontre avec les membres de sa commission. A ce jour beaucoup de réponses positives à cette invitation. Ce sera un moment important pour échanger sur le site internet, les articles du

monde associatif dans le prochain bulletin municipal, etc...

Préparation du repas du CCAS

Cette année le repas en l'honneur de nos aînés aura lieu le dimanche 30 novembre 2014 à partir de 12h30. Les membres du conseil municipal disponibles sont invités.

L'animation sera assurée par Pierre-Luc et Véronique de la Chapelle de Surieu qui nous feront revivre les années 60-70.

Illuminations du village

Sur proposition de Franck DENOLLY, conseiller municipal, il serait intéressant de compléter nos illuminations de fin d'année en centre village par des illuminations dans les quartiers (avec un ou deux points lumineux). En effet certaines grandes communes autour de Saint-Prim renouvellent régulièrement leurs illuminations et pourraient ainsi vendre les anciennes à un prix intéressant. Cette idée est retenue pour les illuminations de fin 2015.

Vœux

La règle définie pour le choix de la date des vœux → ne pas prendre une date et surtout une heure identique à celles des autres communes de la CCPR. N'ayant plus de repère, de date fixe suite à la fin de la dernière mandature le choix se portera très certainement sur un samedi de janvier à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Didier GERIN

Maire

